

## Rapport « Pour une ruralité forte »

- **Session du 26 mars 2024**
- **Avis présenté par Mme Sophie DESCARPENTRIES au nom de la Commission 4 « Aménagement des territoires – Cadre de vie - Environnement »**

*Entendues les interventions de Mme Bérangère FEUFEU (au nom d'UFC que choisir et CLCV), MM. Jacques BROUSSEAU (U2P), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD (URAF), MM. Denis LEDUC (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)), Pascal FONTAINE (MEDEF), Mmes Laurence BESSONNEAU (CMAR et CRESS), Marie-Jeanne BAZIN (CPME), Brigitte CASSARD (CFDT), Marika VIDAILLAC (CRAJEP), Bénédicte BLOUIN (CCIR), Bernadette GUIHAL (au nom du Groupe Egalité du CESER),*

*Entendue l'intervention de M. Antoine CHÉREAU, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé »,*

**98 votants. Adopté par 97 pour, 1 abstention, 0 contre.**

Le rapport « Pour une ruralité forte » entend rappeler et affirmer l'engagement de la Région en faveur de la ruralité. Il valorise les actions existantes et donne à voir la manière dont la Région décline l'ensemble de ses politiques sur les territoires ruraux.

Le CESER se félicite de l'engagement régional pour une « ruralité forte ».

Le modèle de développement centré sur les principaux pôles urbains comme moteurs de la croissance est aujourd'hui remis en cause. Les territoires ruraux, les petites villes et les villages sont de nouveau attractifs pour peu qu'on y trouve les services essentiels et des conditions satisfaisantes de mobilité.

Les territoires ruraux ligériens, à l'égal des territoires urbains, constituent des leviers de développement déterminants face aux défis de la transition écologique, économique et sociale. Or, une ruralité forte est une ruralité vivante, connectée et intégrée au reste du territoire régional, qui maintient et accompagne les dynamiques associatives et économiques.

Le CESER souhaite partager avec la Région quelques éléments d'analyse de nature transversale.

- **Les territoires ruraux ne sont pas homogènes.** Ils n'ont pas les mêmes dynamiques territoriales. La fragilité de certains d'entre eux a été intégrée par la Région dans ses politiques territoriales avec la reconnaissance de 9 territoires identifiés comme particulièrement fragiles sur la base d'une analyse multicritères. Cette réalité diverse des territoires ruraux doit être prise en compte dans la réflexion et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques régionales.

Par ailleurs, le rapport gagnerait à mieux documenter les dynamiques démographiques dans les espaces ruraux et à cartographier l'implantation des services publics selon la typologie des territoires.

- Le CESER encourage la **mise en cohérence de l'action régionale** sur les territoires.

La nouvelle politique régionale de soutien aux territoires, avec le déploiement des Pactes stratégiques répond positivement à cette recherche de cohérence. Elle permet, en améliorant la lisibilité de l'action régionale sur les territoires, de renforcer également la mise en cohérence des interventions.

La question de la ruralité et la vision que la Région en donne dans ce rapport doivent donc se retrouver dans les Pactes stratégiques.

La cohérence des contractualisations externes doit en revanche être améliorée. Il convient de rendre visible et de faire converger les financements de l'État, des Départements, de la Région et les fonds européens en faveur de la ruralité.

La cohérence des démarches de planification (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), planification écologique avec la COP régionale, ...) doit également être recherchée et mise au service de la ruralité pour une réelle efficacité des actions engagées.

- Le CESER se félicite que soit rappelé l'apport significatif des **fonds européens** (FEDER, FEADER, dispositif LEADER) pour soutenir les projets dans les territoires ruraux. Le CESER encourage la Région à poursuivre ses efforts de simplification et d'accompagnement pour l'accès aux dispositifs d'aides européens. Ces orientations rejoignent les préconisations formulées dans l'étude : « Comment améliorer l'utilisation

des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) en Pays de la Loire ? » (Juillet 2020).

- Le CESER, comme précisé dans de nombreux avis, approuve la volonté de la Région d'**apporter un soutien renforcé aux territoires ruraux en matière d'ingénierie**, de compléter ainsi l'offre existante et d'être en cohérence avec les accompagnements déjà apportés par les différents partenaires (État, Banque des Territoires, Agences d'urbanisme, Départements). Le CESER apprécie que l'offre de services soit envisagée avec chaque territoire dans le cadre du dialogue stratégique afin de répondre à des besoins spécifiques et pertinents. La « vision à 360° » qui sera pilotée par 9 chefs de projets territoires lui semble appropriée.

Le CESER sera attentif à la concrétisation sur le terrain de cette volonté et aux moyens qui seront engagés, dans un objectif d'équilibre territorial.

- **Le CESER insiste sur l'importance des équilibres entre rural et urbain.**

L'enjeu de la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux, affiché en introduction du rapport, n'est pas développé dans le reste du document. La relation urbain-rural, faite d'interactions spatiales et d'interdépendances, doit trouver sa traduction dans une logique de contractualisation. Les contrats de réciprocité offrent un exemple de coopération territoriale qui s'appuie sur la complémentarité des territoires. Les questions de mobilité, d'habitat, d'économie circulaire ou encore de réindustrialisation bas-carbone, mais aussi d'alimentation pour ne pas repousser l'agriculture toujours plus loin des villes, doivent être au cœur des contractualisations territoriales. Il convient de penser partage des responsabilités entre les métropoles et les territoires ruraux et solidarité financière pour aller dans le sens d'un rééquilibrage des territoires.

**Le CESER souhaite partager avec la Région des éléments d'analyse d'ordre thématique, issus des travaux de l'ensemble de ses commissions.** Il regrette que certains champs d'intervention ne soient pas suffisamment mis en avant dans le rapport alors qu'ils représentent pour lui un enjeu important pour l'avenir des territoires ruraux.

### ***Contribution de la Commission 1 « Santé – social »***

- **L'innovation sociale en faveur de la ruralité et des territoires les plus fragiles**

Le CESER rappelle que la dénomination « innovation sociale » adoptée en octobre 2022<sup>1</sup> par le Conseil régional se substitue à la précédente « action commune avec le monde associatif contre la grande précarité » qui semblait plus explicite. Le CESER a souligné, dans sa dernière étude *Pour la cohésion sociale, la prévention comme clé de la lutte contre les précarités* (décembre 2023), l'importance d'un accompagnement global des personnes pour sortir de la précarité. Le CESER réaffirme l'importance des acteurs associatifs de terrain, notamment dans l'innovation sociale, dont l'action dépasse le seul cadre de la distribution alimentaire et de kits d'hygiène. Il souligne la nécessité de soutenir dans la durée ces associations de solidarité.

---

<sup>1</sup> Stratégie Égalité, civisme, engagement adoptée en octobre 2022 par le Conseil régional.

- **La Région en action pour lutter contre les déserts médicaux**

Le CESER pointait, dans son étude sur les Plans régionaux de santé (mars 2022), l'avant-dernière position de la région (12e sur 13) en matière de dépenses de santé par habitant<sup>2</sup>. Il note avec intérêt la volonté de la Région de s'impliquer comme « *actrice pleinement légitime et incontournable* » dans ce domaine. L'expérimentation d'unité mobile de soins « doctobus » s'inscrit dans la démarche « Médicobus » portée par l'État et est une des actions du plan *La Région agit pour ma santé dans mon territoire*.

Le CESER relève l'intérêt de ce projet, en ce qu'il crée un nouveau terrain de stage pour les internes (en lien avec l'Université d'Angers et les territoires qui l'accueilleront) et intègre un volet de prévention santé. Il faudra évaluer cette action quant à la pertinence de la réponse apportée aux besoins de la population en soins programmés. Le CESER apprécie que le choix de l'opérateur s'adresse à des structures à but non lucratif.

- **Des offres de formation et d'enseignement adaptées aux territoires ruraux**

Le CESER apprécie que les 40 formations en instituts de formation d'aides-soignants (IFAS), proposées par 35 instituts, maillent l'ensemble du territoire ligérien.

### ***Contribution de la Commission 2 « Économie – Emploi – Recherche – Innovation »***

Le rapport valorise des actions déjà existantes de soutien à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires. Il traite également de la démarche de simplification administrative globale des aides agricoles et des aides à l'installation.

Comme il l'a déjà souligné par le passé, le CESER approuve les priorités réaffirmées, à savoir :

- **Installer et transmettre via la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).**

Le CESER approuve cette ambition, qui entre en résonance avec les constats et préconisations de l'étude « L'agriculture de demain en Pays de la Loire » (décembre 2021). En moyenne, 1 000 installations sont réalisées par an, dont 600 aidées via la DJA.

**Tel que rappelé dans son avis relatif au BP 2023, le CESER invite à porter une attention particulière aux agriculteurs qui s'installent après 40 ans, qui ne peuvent pas bénéficier de la DJA au regard du critère d'âge fixé par l'Union européenne. Les instruments financiers sous forme de garantie bancaire et/ou de prêt d'honneur devraient leur être ouverts pour faciliter leur installation.**

Les garanties bancaires et prêts d'honneur peuvent également faciliter les reprises sous forme de holding familiale, par exemple en horticulture. Pour l'ensemble des agriculteurs, une attention doit également être portée sur l'accès au foncier ainsi que sur la transition écologique via la formation, l'agroécologie et sur le bien-être animal.

---

<sup>2</sup> Détail page 46 du rapport cité.

- **Simplifier la gestion administrative des dispositifs.**

La démarche de simplification des dispositifs d'aide agricole est mise en avant. Le CESER accueille favorablement la simplification de gestion des dispositifs et de poursuivre cette démarche.

- **Proposer une stratégie élevage fin 2024.**

Le CESER note favorablement l'annonce de cette stratégie et se tient à la disposition de la Région pour alimenter la réflexion à venir. L'élevage occupe une place importante dans l'agriculture ligérienne. Il s'accompagne d'activités variées qu'il convient de conforter : production bovine, ovine, avicole, porcine ou encore laitière. Au regard des engagements des collectivités dans la loi EGALIM, le CESER se félicite de l'ambition régionale sur le manger local et les circuits courts (agriculture biologique, agriculture raisonnée) dans les cantines des lycées.

Au-delà de l'agriculture, le CESER note favorablement la mention des autres secteurs d'activité présents dans le monde rural et les actions déployées sur :

- les enjeux de création/transmission des TPE/PME en milieu rural ;
- la numérisation des TPE/PME en zone rurale ;
- le maintien de commerces viables en ruralité.

Pour le CESER, la diversification des activités dans l'espace rural est une opportunité pour la région Pays de la Loire qu'il est important de conforter pour la cohésion des territoires.

### ***Contribution de la Commission 3 « Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Energies »***

Le rapport rappelle les soutiens apportés à la mobilité par la Région en déclinaison de la Stratégie Régionale des Mobilités. Le CESER s'est exprimé en décembre 2023 sur l'ensemble de ces sujets dans le cadre de l'étude sur les mobilités et de l'avis sur le protocole d'accord du volet « mobilités » du CPER 2021 - 2027.

Il rappelle notamment son attachement à voir l'offre de transport à la demande (TAD) mise en œuvre rapidement dans l'ensemble du territoire régional. Le CESER souligne aussi le soutien aux mobilités actives du quotidien en milieu rural.

Le CESER se félicite de l'ambition régionale en matière d'offre ferroviaire (objectif de + 67% d'augmentation de l'offre en 10 ans), notamment en milieu rural. Il suivra avec attention l'augmentation réelle de l'offre que la Région lie à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER. Il en est de même pour les liaisons cars structurantes, pour lesquelles la Région annonce le doublement de l'offre en 10 ans.

Le CESER préconise de maintenir l'effort concernant le covoiturage, qui apparaît pertinent en milieu rural quand l'offre de transport collectif ne peut pas répondre aux besoins, mais il invite la Région à évaluer le soutien à ce dispositif en considérant le service rendu, la contribution à la transition énergétique et écologique, ainsi que le coût pour la collectivité et les solutions alternatives existantes. Il rappelle également que le déploiement de bornes électriques à tarifs équitables contribue à dynamiser les territoires ruraux.

Enfin, le CESER suivra avec attention la déclinaison concrète des contrats opérationnels de mobilité en cours de signature.

Le CESER note positivement la finalisation, après quelques retards, du déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique dans l'ensemble des EPCI. Celles-ci doivent s'appuyer sur l'expertise des acteurs du territoire et devront être pérennisées, en tirant les leçons des expériences précédentes.

### ***Contribution de la Commission 4 « Aménagement des territoires - cadre de vie - environnement »***

- **Transition écologique**

La transition écologique est essentiellement abordée dans le rapport au travers des approches bas-carbone. Pourtant, les territoires ruraux ont des atouts spécifiques en matière de préservation et de maintien de la biodiversité, de production de nouvelles ressources issues de la valorisation des déchets, d'énergies renouvelables et plus globalement des aménités rurales.

La question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) n'apparaît pas clairement dans le rapport alors qu'elle sous-tend des questions transversales cruciales pour les territoires ruraux, liées à la transition écologique et à l'aménagement des territoires (protection de l'activité agricole au travers des terres et des sites, déplacements, usages du foncier et leur acceptabilité). Le CESER considère que la mise en œuvre du ZAN doit particulièrement prendre en compte les enjeux des territoires ruraux dans une région comme la nôtre.

Le CESER comprend toutefois que le contexte fluctuant et incertain pour la mise en œuvre du ZAN ne permet pas à la Région de questionner davantage à ce stade cet enjeu pour les territoires ruraux.

Il se félicite de la composition élargie de la conférence régionale de gouvernance du ZAN approuvée lors de la session du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 et dont la liste des collectivités compétentes en matière de plan local d'urbanisme sera présentée dans le cadre de la session du Conseil régional du 28 mars 2024.

Le CESER approuve l'intention de mettre en place un dispositif pour accompagner les démarches volontaires de compensation carbone en vue de financer des projets vertueux sur le territoire permettant d'augmenter les puits de carbone naturels. Cette perspective va dans le sens de la préconisation qu'il a faite dans le rapport « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes Un enjeu partagé – Vol.2 » de mettre en place un marché régional du carbone orienté vers les domaines agricole et forestier et plus largement sur la capacité de l'environnement à stocker du carbone.

Ce marché pourrait être alimenté par l'ensemble des filières et acteurs du territoire, qu'ils soient industriels, agro-alimentaires, tertiaires ou d'aménagement, en complément de leurs actions de réduction de leur empreinte carbone.

De même, cette action gagnera à être déployée en lien avec celles déjà mises en œuvre par certains territoires.

- **Logement**

Les questions liées au logement ne sont pas traitées dans le rapport alors qu'elles constituent un élément déterminant pour pouvoir accéder à des services, à l'emploi, notamment dans les zones tendues comme le littoral.

Le CESER insiste sur l'enjeu d'une juste répartition des logements sur le territoire régional. Dans le contexte de la mise en œuvre du ZAN, les marges de manœuvre que l'on peut avoir dans les centres-bourgs ruraux en termes de densification constituent une opportunité pour le développement de l'habitat, notamment dans une logique de rénovation et de réhabilitation. Cela participerait, en même temps que le soutien aux commerces de proximité, au renforcement de leur dynamisme.

### ***Contribution de la Commission 5 « Éducation – Formation – Métiers de demain »***

Le rapport évoque les enjeux de l'emploi et la formation et les actions régionales déjà déployées (Campus à 2 pas, marchés de formation professionnelle, information sur les métiers et les formations, Orientibus).

- **Formation Emploi Orientation**

Le CESER remarque que les 18 CLEFOP (Comités locaux emploi, formation et orientations professionnelles), qui contribuent à développer l'emploi, la formation et l'orientation sur les territoires, ne sont pas explicitement nommés dans ce rapport qui évoque « 18 territoires ». Le CESER considère pourtant que ces instances constituent un socle important de la politique et de l'action conjointes de la Région et des opérateurs de l'emploi en termes d'emploi-formation sur les territoires.

- **Jeunesses : mobilité et logement**

Sur la mobilité, le CESER note et salue les nombreuses actions mises en œuvre par la Région pour désenclaver les territoires ruraux : renforcement des TER et du transport à la demande, incitation au co-voiturage et organisation des mobilités scolaires. Il remarque néanmoins que la mobilité des jeunes hors transports scolaires est peu abordée. Les jeunes ruraux, surtout celles et ceux qui n'ont pas de permis de conduire ou de véhicule, ont d'autant plus besoin d'une offre de transports régulière sur laquelle compter pour leurs déplacements liés à la formation, à la recherche d'emploi ou aux loisirs. Cela est d'autant plus prégnant pour les jeunes femmes, les inégalités de genre dans l'accès aux services, à l'autonomie et aux loisirs étant exacerbées dans les territoires ruraux.

Comme le CESER l'a écrit dans sa contribution de septembre 2022 « Jeunesses : pouvoir de dire, pouvoir d'agir », l'étude nationale menée par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) intitulée « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? » démontre que les jeunes ruraux sont plus d'un sur cinq à déclarer ne pas avoir de dépenses pour leurs loisirs. En zone rurale, moins de la moitié des 18-24 ans sont en cours d'études. Ils visent des études plus courtes, en majorité au niveau bac+3, – quand les urbains souhaitent plus souvent atteindre un bac+5 – et sont plus attirés par des études en apprentissage.

Les apprentis et alternants rencontrent en outre une difficulté spécifique liée à l'accès au logement suite à la décohabitation parentale contrainte (avec la nécessité parfois de deux logements : l'un près du centre de formation, l'autre près de l'employeur).

- **Tiers-lieux**

Si le développement des réseaux fixes et des connexions mobiles dans les territoires ruraux sont fondamentaux, le CESER préconise à la Région de compléter ce volet par une action de déploiement des tiers-lieux. Il rappelle ainsi sa préconisation « Déployer des tiers lieux contribuant à la lutte contre l'illectronisme » formulée dans le rapport « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » ainsi que la préconisation « Définir et valoriser le métier de médiateur numérique », qui lui est liée. Ces lieux permettent à la fois d'accéder à une connexion de qualité et à un accompagnement / formation aux usages numériques, tout en constituant des lieux de vie intergénérationnels et/ou de coworking pour les actifs en télétravail. Ils pourraient contribuer à répondre aux enjeux de revitalisation des territoires ruraux dans un contexte de recul des services publics, en complémentarité des Maisons France services.

### ***Contribution de la Commission 6 « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative »***

Le rapport valorise « les projets culturels diffusés au sein des zones rurales », la « Haute Qualité Patrimoniale » de nos territoires ruraux et la nécessité de porter une politique sportive ambitieuse dans les territoires ruraux.

Cela suscite quelques commentaires.

L'attractivité des territoires ruraux est un enjeu fondamental, en particulier dans les zones en nécessité de revitalisation.

Cette attractivité peut être touristique et génératrice de développement économique, mais elle est aussi une préoccupation majeure des entreprises cherchant à encourager l'installation de « néo-ruraux » pour répondre à leur besoin de recrutement.

En appui à la richesse de nos territoires, tant environnementale que patrimoniale, la valorisation et le soutien aux initiatives locales et au dynamisme associatif (souvent en crise de renouvellement de bénévolat), ainsi que la valorisation des infrastructures dédiées à la jeunesse (en particulier sportives ou culturelles) sont des éléments majeurs de cette attractivité.

Le rapport présente le rayonnement de grandes actions portées par la Région, mais il est difficile d'y lire et d'évaluer les soutiens de la Région.

Alors que le rapport sur la ruralité met en avant la centralité du monde rural et que notre région est particulièrement concernée en étant la 4ème région la plus rurale de France, le CESER s'étonne qu'aucune valorisation ne soit faite sur les actions réalisées en faveur du tourisme rural.

Par ailleurs, le CESER affirme la nécessité de soutenir l'agritourisme qui peut être un levier complémentaire pour les agriculteurs souhaitant mettre en valeur autrement leur métier. Les actions touristiques au cœur du monde rural contribuent largement à l'attractivité du territoire.

Le CESER attire l'attention sur les attraits ruraux de savoir-faire liés aux métiers d'art et aux métiers dits orphelins (métiers transmis de maître à élève).



Ces métiers que l'on trouve généralement dans les petites communes mériteraient de bénéficier de la démarche « Haute Qualité Patrimoniale », car ils participent de l'intérêt touristique, c'est vrai des souffleurs de verre, des potiers, etc... De plus, ces artistes et artisans ne sont pas suffisamment identifiés surtout s'ils ne sont pas localisés dans des villages référencés.

Les métiers d'art, les producteurs locaux et tous ces métiers atypiques isolés méritent d'être mieux reconnus et accompagnés par la Région car ils participent non seulement de la richesse des territoires mais aussi du développement local.

**Pour conclure**, le CESER considère que ce rapport sur la ruralité constitue un bon signe au regard de l'importance de ce sujet pour notre région. Ce rapport ne servira toutefois la politique en matière de ruralité que s'il participe à une mise en cohérence des différentes interventions sectorielles et qu'il impulse de nouvelles actions. Il gagnerait à s'inscrire dans la durée et évoluer vers un document stratégique, à l'instar du Pacte régional pour la ruralité de 2016 qui était structuré autour de 3 défis, 8 enjeux et 34 mesures. Cela permettrait une meilleure lisibilité des interventions régionales, des objectifs poursuivis et de leurs impacts sur le territoire et favoriserait des actions cohérentes de rééquilibrage territorial.

## Interventions des organisations

---

### UFC Que Choisir et CLCV.

Nos deux associations sont fortement mobilisées sur les questions d'alimentation (en termes de sécurité et de qualité) et de pouvoir d'achat, mais sont aussi pleinement conscientes des apports vitaux du monde paysan à notre société. Les problématiques économiques de certaines filières agricoles et les difficultés financières des consommateurs les plus modestes constituent actuellement des réalités prégnantes.

Ce rapport « Pour une ruralité forte » expose un ensemble de mesures existantes et pouvait difficilement être exhaustif, mais de notre point de vue, il aurait gagné à présenter des actions prioritaires concernant les débouchés locaux des produits agricoles produits dans nos territoires (vente en circuit court, soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), plateforme « Approlocal » etc.).

Les actions permettant de développer plus encore l'utilisation de produits de qualité durables, voire biologiques dans la restauration collective, et notamment celle des lycées gérés par la collectivité régionale, méritent d'être remises en lumière – et développées. Elles correspondent en effet aux attentes des consommateurs et de la majorité des parents soucieux de la santé de leurs enfants. Et elles réunissent par ailleurs les trois priorités du Conseil régional que sont l'emploi, l'écologie et la jeunesse.

Ce point de vue exposé, nous voulons souligner que ce rapport constitue une synthèse et un porté à connaissance intéressant, notamment pour les nouveaux conseillers du CESER, et les plus anciens aussi d'ailleurs, et nous voterons l'avis du CESER.

### U2P

L'U2P, l'Union des Entreprises de Proximité, de l'Artisanat et Professions libérales, se félicite de l'engagement de la Région pour ce rapport « Pour une ruralité forte ». Nous souhaitons insister sur quelques points.

Parmi les priorités de la Région pour une politique d'équilibre des territoires, une aide à l'ingénierie de proximité pour renforcer certaines intercommunalités plus fragiles nous paraît nécessaire et très pertinente.

La nouvelle politique liée au ZAN, liée à une démographie à venir en pleine croissance doit être une opportunité pour les territoires ruraux, riches de foncier à rénover. Les Pactes Stratégiques Régionaux avec les EPCI doivent avoir une application différenciée sur l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols. Ces territoires doivent être accompagnés pour redensifier l'habitat dans les centres-bourgs qui ont été abandonnés. La rénovation de ces habitats est primordiale, elle doit être encouragée.

Une des richesses des Pays de la Loire vient du tissu de la ruralité et du dynamisme local qu'apportent les 123 000 entreprises ligériennes de l'économie de proximité. L'U2P note très favorablement les actions déployées dans ce rapport, sur les enjeux de création/transmission des TPE/PME en milieu rural, la numérisation des TPE/PME et le maintien de commerces viables en ruralité. Il y a extrême urgence pour éviter une désertification de ces services dans nos

territoires : plus de 16 000 chefs d'entreprise ont plus de 55 ans. Une estimation de plus de 50 000 emplois est en jeu dans les cinq prochaines années.

Le dynamisme local s'exprime aussi par l'offre de tourisme de savoir-faire. Il s'agit de promouvoir tous ces métiers d'art et artisans, en identifiant les lieux et communes où ils se trouvent par des points d'intérêt sur des plans, des itinéraires, des références géographiques, etc. et d'inciter les touristes à visiter des ateliers particuliers (à titre d'exemple : des souffleurs de verre, des potiers, des plumassiers, des tailleurs de pierre). Ces petites entreprises réalisent aujourd'hui elles-mêmes leur visibilité avec plus ou moins de succès, et cela bénéficie à l'économie locale.

L'U2P votera cet avis.

## **CGT**

Le rapport régional est un catalogue d'actions de la Région qui, pour la plupart, ont déjà été communiquées par ailleurs, à mener en faveur des territoires ruraux. Comme l'indique le CESER, il y manque un état des lieux tenant compte des différences entre les territoires ruraux. C'est une évidence : un Castelbriantais ou un nord-Mayennais n'est pas dans la même situation que le Choletais par exemple.

Le rapport régional aurait pu être complété par une évaluation du Pacte pour la ruralité que la Région a voté en 2018. Un exemple d'objectifs le remplit totalement. Par exemple, la Région prévoyait de garantir, pour 2021, que toutes les communes des Pays de la Loire bénéficieraient d'une offre de transport à la demande en commun, et nous n'y sommes pas encore. Cette évaluation du Pacte pour la ruralité aurait également permis de déterminer ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné, quels sont les points à améliorer pour rendre les zones rurales plus attractives et répondre aux besoins des Ligériennes et des Ligériens, notamment les plus jeunes et les plus âgés.

Pour la CGT, nous partageons par ailleurs avec le CESER la nécessité de la complémentarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains. Il ne s'agit pas d'opposer les territoires qui interagissent. Les territoires urbains sont ceux où l'on trouve les concentrations les plus fortes de population aisée, mais aussi les populations les plus précaires. Les territoires ruraux accueillent, pour leur part, de nombreux salariés éloignés des villes où ils travaillent pour cause de prix de l'immobilier, ce qui génère des problématiques de transport, que chacun connaît évidemment.

Nous partageons également avec le CESER l'impératif de se saisir de l'enjeu de la limitation de l'artificialisation nette des sols, ce qui impose de repenser la politique de l'habitat, et notamment la place des résidences secondaires, ainsi que de travailler sur sa densification. Il y a eu un rapport récent de la Fondation Abbé Pierre qui montrait bien que le ZAN n'était pas contradictoire avec une politique ambitieuse en matière de logement.

Nous notons également, pour la CGT, l'axe marqué du rapport régional sur l'agriculture. C'est logique pour un rapport sur la ruralité, mais quand 89 % des masses d'eau de la région ne sont pas en bon état, du fait notamment des pollutions dues aux produits phytosanitaires, il aurait été souhaitable que le rapport insiste sur les mesures prises pour la durabilité de l'agriculture, et en particulier alors que ce secteur subit des difficultés sur le soutien à l'agriculture biologique. Il en va de la biodiversité, mais également de la santé des travailleurs de l'agriculture, des habitants des campagnes et des consommateurs. À cet égard, le respect de

la loi Egalim, en particulier dans les cantines des lycées en matière de pourcentage de bio, est un impératif.

Nous ne pouvons que saluer la volonté de soutenir l'implantation d'entreprises en milieu rural et la réindustrialisation de la région. Il en va de l'équilibre du territoire, de la possibilité pour chacun et chacune de travailler près de chez soi. Toutefois, pour la CGT, nous insistons sur la conditionnalité des aides et nous rappelons que l'ensemble des aides pour le maintien et la création d'entreprises en milieu rural devrait être évalué à l'aune de ces résultats, notamment en matière d'emploi. Cela impose également de réfléchir à l'impact de l'installation des entreprises : quels emplois pour quelles conséquences environnementales, notamment en matière de consommation foncière ?

Enfin, pour rendre les zones rurales attractives, le maintien des services publics et des commerces de proximité est une nécessité.

Nous nous interrogeons enfin sur le dispositif Doctobus : faudra-t-il choisir de tomber malade le jour de passage du bus ? Il s'agit bien de compléments qui ne peuvent pas répondre seuls aux besoins de santé dans les territoires. Parmi les pistes d'amélioration, nous portons la création des Centres de santé rattachés aux hôpitaux de référence avec des personnels de santé salariés.

Nous sommes également interrogatifs sur la compensation carbone prônée par la Région. Nous appuyons le constat de l'ONU qui précise que la compensation ne doit concerner que les émissions incompressibles ; la priorité doit bien être donnée à l'évitement des émissions.

Ces remarques étant faites, nous voterons l'avis en remerciant la rapporteure et le chargé d'étude.

## **URAF**

L'URAF souligne l'intérêt de ce rapport « Pour une ruralité forte ». Toutefois, elle regrette qu'aucune mention ne soit faite sur le rôle des femmes en milieu rural.

L'URAF rappelle que les femmes sont un maillon essentiel du développement des associations familiales en milieu rural. Elles ont initié et portent encore bien des espaces socio-éducatifs, culturels et des services d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse, contribuant ainsi à lever les freins à l'emploi et à favoriser le lien social.

Pleinement actrices dans le développement de ces territoires, nous rappelons qu'elles sont plus pénalisées que les hommes quant à l'accès à la mobilité. Cela impacte entre autres l'accès à une diversité de formations et à la santé. En ce sens, l'URAF regrette également que la santé environnementale ne soit pas mentionnée dans ce rapport. La Région qui pilote l'Axe biodiversité aurait pu ici tisser un lien avec l'un des axes de cet objectif : « Mobiliser les acteurs et les territoires pour agir sur la biodiversité et la santé, selon le concept « une seule santé ».

Ces remarques faites, l'URAF votera l'avis du CESER.

## **Organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPPIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)**

Nous saluons l'engagement de la Région en faveur d'une ruralité forte. Il ne s'agit pas, pour nous, d'une opposition rural/urbain, mais de la recherche d'un rééquilibrage et de complémentarité dans un intérêt partagé.

Le modèle de développement des dernières décennies, basé sur les pôles urbains comme moteurs de croissance et courroies d'entraînement, atteint ses limites : mobilités, logement, concentration humaine, qualité de vie. Affirmer l'ambition d'une ruralité forte décomplexée et attirante doit permettre ce rééquilibrage.

Pour cela, une réelle coopération territoriale urbain/rural traduite par des Contrats de réciprocité est à rechercher, elle doit aussi être accompagnée de solidarité financière. Les territoires ruraux ligériens sont loin d'être homogènes, ils n'ont pas les mêmes démographies, dynamiques et attractivités. La reconnaissance par la Région de cette hétérogénéité et l'attention portée en matière d'ingénierie et d'accompagnement est à souligner.

Le groupe Environnement souhaiterait, comme l'avis du CESER l'exprime, que la Région continue dans le temps à documenter les dynamiques territoriales (démographie, économie, services publics, offre de santé, mise en œuvre des politiques locales d'adaptation aux dérèglements climatiques, mise en place d'énergie renouvelable, etc.). Cette connaissance sur les dynamiques locales enclenchées permettrait de veiller à l'équilibre territorial régional et à l'équité entre l'ensemble des Ligériens ruraux.

L'ambition légitime et souhaitable d'une ruralité forte doit pouvoir s'appuyer sur des villes moyennes, pôles d'équilibre, dotées de commerces, de services publics, de pôles de santé, d'associations reconnues et soutenues. Ce rééquilibrage territorial, ce besoin d'une ruralité vivante sont des évidences. Elles se heurtent souvent aux politiques, non pas d'aménagement mais de déménagement avec la fermeture des services publics. La déshumanisation via l'utilisation excessive du numérique dans nos démarches quotidiennes est aussi à l'œuvre.

Ces abandons, ces excès nourrissent le sentiment d'inquiétude, d'abandon, d'être laissé pour compte. Ils ont alimenté le mouvement des Gilets Jaunes, ils alimentent les votes à l'extrême droite.

Dans la présentation de la COP Régionale, le ministre M. Christophe BÉCHU soulignait dans cet hémicycle l'importance du maintien et de la reconquête de la biodiversité. Le groupe Environnement regrette que la biodiversité ne soit abordée que par l'axe connaissance, Contrat Nature et Espaces protégés.

« L'arbre poumon de nos vies ligériennes » rappelait l'importance de l'arbre et de la haie dans la restauration de la biodiversité. Il nous semble important d'intégrer l'ambition ligérienne de reconstitution d'une trame bocagère et l'attention portée à la forêt, comme éléments participant à une ruralité forte.

Une ruralité forte a besoin d'une agriculture diverse, productive, de proximité, en adéquation avec les demandes sociétales, résilientes et qui s'adapte aux dérèglements climatiques. Une agriculture en responsabilité avec les enjeux liés à l'eau, à la santé, à la qualité de l'air, à une alimentation de qualité pour tous, à la reconquête de la biodiversité et des paysages bocagers.

En milieu rural, mais plus largement pour l'ensemble de nos concitoyens, l'agriculture a un rôle majeur à jouer dans la transition écologique. Pour cela, nous avons besoin de paysans

nombreux. Sur l'installation, l'accès au foncier, le maintien de l'élevage, la prise en considération de toutes les productions agricoles, le paiement à leur juste prix des denrées alimentaires, la garantie d'un prix minimum d'équilibre, la Région a un rôle à assumer.

Une ruralité forte a besoin d'une agriculture s'engageant dans une voie nouvelle, avec des agriculteurs nombreux, sereins, respectés, dans un pacte à construire avec la société. Ce n'est assurément pas le laisser-faire, la croyance dans la régulation par le libre marché, ni la fuite en avant qui permettront cela. La ruralité est une richesse pour notre Région, espace et lieu ressource pour les adaptations à venir.

Nous saluons ce rapport et souhaite que ce travail s'inscrive dans la durée, qu'il se traduise par un document stratégique, des objectifs définis, des actions ciblées et l'évaluation des impacts des interventions de la Région sur les territoires.

Nus voterons votera l'avis.

## **MEDEF**

Le MEDEF Pays de la Loire accueille avec grande satisfaction le rapport « Pour une ruralité forte ». Lors de sa contribution à l'élaboration du SRADDET dans le cadre de « Ma Région 2050 » en septembre 2019, le MEDEF Pays de la Loire, dès le préambule de son Livre blanc, a réaffirmé sa volonté d'avoir une Région qui met tout en œuvre pour atteindre un équilibre territorial qui « agit énergiquement pour empêcher un néfaste décrochage entre des centralités urbaines attractives et des périphéries régionales en voie de fragilisation sociale et territoriale. Une région de rive, comme il existe des poutres de rive, qui défend les principes de solidarité, d'équilibre et de subsidiarité avec une collectivité régionale qui accompagne et soutient les forces vives ligériennes et les territoires dans le respect de leurs spécificités ».

Défendre la ruralité, c'est défendre plus de la moitié des Ligériens, c'est défendre nos agriculteurs et nos industries agro-alimentaires. Comme l'a rappelé Patrick MARTIN, Président du MEDEF à l'occasion du Salon de l'Agriculture, les agriculteurs sont des entrepreneurs. Leurs défis sont aussi les nôtres. Un des défis que nous partageons est celui de la concurrence internationale qui nous appelle à garantir au plus vite des règles du jeu équitables. C'est aussi la surproduction de normes, au niveau national et européen qui, au travers de lourdeurs, de contraintes et parfois de situations ubuesques qu'elles génèrent, sont autant de coups de canif portés à la liberté d'entreprendre, de frein à notre compétitivité. Nous saluons, comme l'a fait le CESER, cette volonté de simplification de gestion administrative des dispositifs engagés par la Région depuis 2016. Il faut continuer encore plus vite dans cette voie de simplification et de lisibilité.

Autre défi commun : celui de la transition écologique et du changement climatique qui impacte encore plus fortement la ruralité et ses acteurs. C'est aussi dans ce sens que nous avons signé, en novembre dernier, une convention d'échange avec la FRSEA Pays de la Loire. Mieux comprendre nos problématiques respectives, en particulier dans les domaines de la transition écologique et de l'aménagement du territoire, et dialoguer sur des sujets qui peuvent faire débat – nous pensons bien entendu au ZAN, à l'eau, à l'énergie, etc. – est aussi un moyen d'avancer collectivement. Le MEDEF Pays de la Loire salue la stratégie de la Région en la matière, car les acteurs ont besoin d'être accompagnés pour tendre vers son objectif de neutralité carbone. Le MEDEF Pays de la Loire travaille déjà avec SOLENAT, association

reconnue d'intérêt général, qui accompagne les mutations agricoles et rurales en initiant et soutenant des projets de services environnementaux.

Au-delà de l'agriculture, tout comme le CESER, les autres actions déployées en faveur de la ruralité par la Région sont à saluer : la numérisation du territoire, les transports, les enjeux de création/transmission de TPE/PME, le sport, la culture et le patrimoine.

Nous ajouterons un dernier point : la lutte contre les déserts médicaux, grosse problématique pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises et leurs salariés. Le projet régional Doctobus est ainsi à soutenir, car il peut en effet constituer une première réponse à la pénurie de médecins en milieu rural.

Merci de votre écoute. Nous partageons l'avis du CESER sur ce rapport.

## **CMAR**

L'artisanat est un acteur économique majeur, présent en proximité et au cœur de tous nos territoires, participant ainsi à l'équilibre entre ces territoires. Cette activité artisanale produit une part fondamentale de la richesse régionale qui irrigue et nourrit l'ensemble du territoire par la création d'activités et d'emplois dans la quasi-totalité des communes ligériennes (emplois durables et non délocalisables).

En Pays de la Loire, plus d'un établissement sur quatre est artisanal, ce qui représente 92 363 établissements à ce jour, maillant le territoire régional et participant activement à l'économie de proximité. Il convient de rappeler que les entreprises artisanales sont partie prenante de l'aménagement des territoires et de leur animation, tout en participant de manière volontariste à la transition écologique.

Les deux programmes « Réinventons le commerce » et « Entreprendre dans les territoires » permettent de concilier, aider et soutenir les porteurs de projet pour répondre aux enjeux de service et de renouvellement des offres en milieu rural, mais aussi concernant les enjeux de transition écologique, comme par exemple celui de la mobilité. Une forte implication de la Région dans l'installation de nos entreprises artisanales, dans les zones rurales, participera à l'épanouissement et au dynamisme dans nos territoires.

Pour être en mesure de répondre à tous ces enjeux, la CMA se mobilise et agit sur des thématiques d'intervention pragmatiques et adaptées, tels le développement de l'économie de proximité, l'encouragement de stratégies de développement commercial, d'adaptation et d'innovation, ainsi que la promotion de l'artisanat. Elle veille aussi à intégrer dans ses démarches la (ou les) question(s) du ZAN.

La CMA et l'ensemble de ses élus de proximité sont au donc au service des artisans, des apprentis et des collectivités en Pays de la Loire. Ils ont vocation à accompagner, informer, défendre et promouvoir les entreprises du secteur des métiers au cœur de nos territoires ruraux. Cette dynamique s'inscrit directement dans la lignée du Pacte ruralité de l'adaptation des entreprises à l'avenir, sans oublier les apprentis, les collaborateurs à l'utilisation de nouvelles technologies (l'AI).

Les élus de la CMAR voteront pour ce rapport « Ruralité ». Merci de votre écoute.

## **CPME**

Notre Région, la quatrième française la plus rurale, mérite bien l'engagement régional pour une ruralité forte, qui nous est présenté aujourd'hui, c'est ce qui apparaît dans toutes les interventions et dans le rapport.

Les documents « personnalisés » que sont les Pactes et Contrats régionaux mis en place depuis 2023 avec les intercommunalités sont les bases de la stratégie régionale. Pour plus de proximité, de cohérence, de simplification et d'efficacité, ont été ajoutées les cinq Maisons régionales (Maisons des territoires pour les Élus et Maisons des Entreprises pour les acteurs socio-économiques). Elles ont vocation à être au plus près des acteurs des territoires.

Un autre ajout intéressant est la vision à 360 degrés pilotée par les neuf chefs de projet, qui nous semble appropriée et qui devrait permettre entre autres le déploiement du gisement de croissances et d'emplois qui végète dans la ruralité.

Cependant, le package présenté avec force outils, stratégies, moyens financiers, etc., nous paraît insuffisant. Ce n'est pas péjoratif. D'une part, nous aurions souhaité que des mesures évaluatives soient clairement présentées dans un ensemble organisé avec les objectifs attendus lors des différentes étapes définies pour chaque territoire. Cela nous a manqué et cela permettrait la mise en cohérence et une meilleure lisibilité des solutions adaptées aux efforts demandés, permettant d'assurer une forme de pérennité.

Mais surtout, l'approche humaine a quelque peu été « sous-évaluée », notamment la place et le rôle des femmes en milieu rural. Depuis 2023, dans le cadre de sa Commission régionale, la CPME a démarré un cycle d'action « Cheffe d'Entreprise » sur la reprise d'entreprise par les femmes en milieu rural. Nous le poursuivons et l'élargissons en 2024.

Nous serons bien évidemment des partenaires actifs, avec la Région et les autres acteurs, dans la mise en lumière de la ruralité ligérienne.

La CPME votera ce rapport.

## **CFDT**

La CFDT salue le rapport du Conseil régional au moment où le monde rural se sent parfois abandonné par les pouvoirs publics, d'où l'importance de rappeler toutes les actions en faveur du milieu rural et celles que la Région compte mettre en œuvre pour un meilleur équilibre des territoires. En effet, les territoires de la région sont très disparates, les besoins de chacun ne sont pas identiques, d'où la nécessité de projets de territoires adaptés à chacun d'entre eux.

En ce sens, les Pactes stratégiques semblent être les bons cadres de travail pour une co-construction entre la Région et les EPCI.

Les Maisons de la Région, grâce aux services de proximité qu'elles offriront aux acteurs locaux (élus, entreprises) doivent participer au rééquilibrage des territoires. La CFDT approuve les propositions qui devraient permettre aux territoires les plus fragilisés de bénéficier de soutien à l'ingénierie de projets, notamment avec les neuf chefs de projets territoire. Présente dans beaucoup d'instances intercommunales, notamment les CLEFOP qu'il convient de défendre, la CFDT veillera à la bonne mise en œuvre de cette ingénierie, comme un véritable levier de dialogue et de co-construction.



Ce rapport souligne quelques données démographiques qui obligent à ne pas négliger l'espace rural sans l'opposer au milieu urbain. Il n'y a pas, d'un côté, les urbains et, de l'autre, les ruraux. Les uns et les autres entretiennent des liens de complémentarité, que ce soit pour des raisons personnelles, professionnelles, de formations notamment supérieures, etc.

Parmi les différentes thématiques présentées dans le rapport, l'agriculture est au premier rang puisque la région se situe au quatrième rang des régions françaises. Ce secteur joue bien évidemment un rôle sur l'emploi, le stockage du carbone, la biodiversité, mais comme nous l'avons souvent entendu lors des débats engagés par le CESER, lors de la présentation de l'étude sur l'Arbre et la haie, il convient de valoriser le travail des agriculteurs et des salariés agricoles qui entretiennent ces éléments.

La CFDT salue les différentes actions que la Région propose de mettre en œuvre, notamment pour soutenir l'installation de jeunes agriculteurs.

Le rapport met en évidence les atouts du monde rural pour assurer la transition écologique et liste toutes les actions que la Région souhaite mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par les différents Schémas et Contrats.

Comme l'indique le rapport, la CFDT souligne en effet la nécessité :

- D'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments,
- De faire évoluer l'offre de transport,
- De promouvoir la démarche de compensation carbone, toutefois, pas seulement réservée aux exploitations agricoles,
- D'assurer un accès aux réseaux Haut débit et téléphonie mobile pour l'ensemble des Ligériens.

Concernant les solutions proposées pour garantir l'accès aux soins, la mise en place de Doctobus, projet co-construit avec les professionnels de santé, peut être une première étape. Puisqu'il s'agit d'une expérimentation, il conviendra d'évaluer ce dispositif avec les usagers, les professionnels, les élus.

La CFDT regrette que la question du logement dans l'espace rural n'ait pas été abordée. Il sera en effet difficile de remplir des centres de formation dispersés sur l'ensemble du territoire si les jeunes ne peuvent se loger. De même, les petites communes rurales doivent pouvoir réhabiliter des logements de leurs centres-bourgs pour accueillir des populations qui souhaitent s'installer à proximité de leur lieu de travail. Enfin, la question de l'accès au logement se pose aussi pour les habitants du littoral hors résidences secondaires, notamment pour les travailleurs saisonniers.

La Région, mais aussi les Départements et l'État sont au chevet du monde rural. Continuer d'agir sur différents leviers est donc une nécessité. Toutefois, la CFDT aurait souhaité plus d'objectivation, un outil indispensable pour un suivi des actions et surtout une évaluation de toutes ces politiques publiques.

Sur l'avis du CESER, la CFDT approuve l'avis du CESER, en insistant notamment sur les trois points suivants :

- La nécessité de démarches contractuelles, avec le souci de leur bonne articulation et complémentarité ;

- La mise en cohérence de l'action régionale dans l'articulation des différentes démarches de planification ;
- La mise en œuvre d'une ingénierie de qualité qui sache tout autant dialoguer et animer, que planifier et programmer.

## **CRAJEP**

Le CRAJEP salue le rapport sur la ruralité et pose quelques points de vigilance, notamment sur les questions de jeunesse. Une récente enquête du MRJC (Mouvement Rural des Jeunes Chrétiennes) dit que 92 % des jeunes ruraux n'ont pas confiance en la politique. Il y a donc une rupture entre le monde politique ainsi que les institutions et les jeunes. La représentativité des jeunes est faible au niveau des maires (83 % d'hommes de plus de 64 ans) et même des conseillers (moyenne d'âge de 56 ans).

De plus, nous remarquons qu'il y a peu de jeunes sur le littoral ou proche du littoral. C'est en partie lié à une faible offre de logements de petite taille et une pression immobilière élevée. Globalement, les politiques « jeunesse » locales sont souvent limitées à l'adolescence.

Le CRAJEP, et comme dit dans le rapport sur les jeunes du CESER, rappelle l'importance d'un chef de file porté par la Région pour travailler à une approche globale sur les spécificités des jeunes en milieu rural.

De plus, le CRAJEP se félicite du choix de la Région de consacrer une part significative des fonds européens qu'elle gère pour soutenir les projets dans les territoires ruraux. Malgré l'intérêt de ces dispositifs, ils peuvent s'avérer très complexes en termes de trésorerie. En effet, certaines tranches de financement arrivent un à deux ans après la réalisation de l'action et peuvent donc mettre des associations en difficulté de trésorerie. Toutes nos structures ne sont pas en capacité d'amortir ces engagements. C'est un vrai paradoxe, car nous pouvons arriver à conseiller à nos associations de ne pas émarginer sur ces fonds. Nous interrogeons la Région (et aussi les EPCI) sur la capacité à aider en contractualisant certains engagements en termes de trésorerie.

Cela étant dit, nous voterons l'avis du CESER.

## **CCIR**

Le projet régional « Pour une ruralité forte » souligne l'engagement de notre Région en faveur de la revitalisation de nos territoires ruraux. C'est une démarche qui vise à assurer non seulement leur vitalité, mais également leur intégration dynamique dans l'économie régionale au-delà des activités traditionnelles, principalement l'agriculture.

Les centres-bourgs constituent le cœur de nos territoires ruraux. Ils sont des lieux de vie, de rencontre et d'activités économiques essentielles. Leur vitalité est primordiale pour maintenir une ruralité vivante et dynamique. Dans ce contexte, garantir la vitalité des centres-bourgs est un enjeu majeur pour la CCIR. Cela passe par plusieurs axes stratégiques : le soutien à la création et au maintien des commerces de proximité, le développement des services publics et privés essentiels, et la promotion d'une mobilité durable qui relie efficacement ces territoires aux grands centres urbains.

Par ailleurs, La CCIR rappelle l'importance de veiller à une bonne dynamique économique des territoires ruraux. Cela implique de diversifier les activités économiques présentes, en soutenant l'innovation, l'entrepreneuriat et en facilitant l'accès aux financements et aux technologies numériques. La numérisation des TPE/PME en zone rurale, la création et la transmission des entreprises, ainsi que le maintien des commerces viables sont des leviers d'action cruciaux pour dynamiser l'économie de ces territoires.

Enfin, il est fondamental de reconnaître et de valoriser la richesse et la diversité des territoires ruraux, qui ne sont pas homogènes. Chaque territoire a ses propres forces et défis. La politique régionale doit donc être suffisamment souple pour s'adapter à ces spécificités, tout en visant une cohérence d'ensemble dans son action. La mise en œuvre des Pactes stratégiques territoriaux, soulignée dans le rapport, est une démarche très positive en ce sens, permettant une action régionale cohérente et lisible.

La CCIR votera cet avis.

## **Groupe Égalité femmes-hommes**

Je prends la parole au nom le groupe Égalité femmes-hommes. Comme le groupe n'a pas pu se réunir avant pour élaborer un avis, il se limite donc à une expression.

Si l'on se réfère à l'article du Monde du 8 mars 2024, « Les femmes tiennent la campagne, invisibilisées et souvent oubliées par les pouvoirs publics » : « Alors qu'elles cumulent les freins sociaux et économiques, elles tiennent en même temps tous les services essentiels en milieu rural : de l'enfance en passant par les collectivités ».

Le rapport « Pour une ruralité forte » ne met pas en avant l'action régionale menée sur ce sujet, nous le regrettons. Le mot « femme » est ainsi absent de ce document.

L'article du Monde rappelle les conclusions du rapport de la délégation du Sénat sur les droits des femmes, paru en octobre 2021. Ce rapport montrait que les inégalités de genre étaient souvent plus fortes en milieu rural qu'en milieu urbain et émettait 70 recommandations qui, pour partie, concernaient les collectivités locales. En effet, les femmes sur les territoires ruraux sont surreprésentées parmi les personnes précaires, avec de fortes difficultés dans l'accès à la formation et à l'emploi et une plus grande exposition à la précarité économique. Aux difficultés économiques, s'ajoute la problématique persistante de l'isolement, causée par un déficit de mobilités individuelles comme collectives, une moindre implantation des services publics et un tissu associatif moins développé.

De plus, les violences conjugales et sexuelles sont bien moins détectées. Près de 50 % des féminicides ont lieu en milieu rural, alors qu'un tiers des Françaises vivent en milieu rural. Les violences touchent les femmes de tous âges et de tous milieux sociaux. L'isolement, l'absence d'anonymat et l'éloignement des services publics et sociaux représentent des facteurs de risques accrus.

Le rapport régional aurait gagné à retracer, en complément du rapport annuel sur les inégalités que publie annuellement la Région, les actions essentielles qu'elle mène contre les inégalités de genre en milieu rural.